Asfad
association

ASSEMBLEE GENERALE de l'Asfad

le 15 juin 2021

Maison Internationale de Rennes
7 Quai Chateaubriand
35000 RENNES

Siège social
146 D rue de Lorient
CS 64418
35044 RENNES CEDEX
Tél. 02 99 59 60 01
Fax 02 99 59 24 28
siege@asfad.fr

www.asfad.fr

Association Loi 1901 – SIRET : 327436531 00013 – NAF : 8790 B

Nous sommes heureux de vous accueillir dans les locaux de la Maison Internationale de Rennes pour l'Assemblée Générale de l'Asfad.

Vous trouverez dans ce document :

- **le rapport moral 2020** établit par Madame Marie-Anne CHAPDELAINE, Présidente

- **le rapport financier de l'exercice 2020** présenté par :
  Madame LE GOUX, Trésorière
  Madame KERVRANN de KPMG

- **le rapport général du Commissaire aux Compte**s présenté par Monsieur COLLET

- **le rapport d'activités des pôles (diaporama présenté à l'assemblée générale)**

Nous vous informons que si vous souhaitez obtenir les documents comptables détaillés et/ou les rapports d'activités détaillés par service ou établissements, ils sont volontiers à votre disposition au secrétariat de direction (tél. : 02.99.59.60.01 – mail : siege@asfad.fr) ou sur notre site internet (www.asfad.fr).

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - Année 2020

Personnes physiques/ personnes morales	Les départs	Les renouvellements de candidatures
Personnes physiques **MEMBRES DU BUREAU** • **Mme CHAPDELAINE Marie-Anne** Présidente • **M. DANTON Jean-Jacques** Vice-président • **Mme GUILLOUZO Christiane** Secrétaire • **Mme BAGNAUD Françoise** Secrétaire adjointe • **Mme LE GOUX Anne Marie** Trésorière • **Mme LUSSOT Evelyne** Trésorière adjointe **AUTRES ADMINISTRATEURS.RICES** • **Mme AGIUS Christine** • **M. BOBE Patrick** • **M. FERLICOT Jacques** • **Mme HANCEWICZ Amandine** • **M. KERGOSIEN Jean-Georges** • **Mme QUASHIE Danielle** • **M. PAJOT Claude**	**X** **X** **X** **X**	**X**
Collège des personnes morales • **Mme GUILLAUDEUX Karine** ADO Habitat 35 • **M LE FERRAND Philippe** CHGR		

Les candidatures éventuelles peuvent être recueillies au cours de l'Assemblée Générale et par cooptation permettre l'intégration au Conseil d'Administration
Nous procéderons aux élections en fin d'Assemblée Générale, par vote à bulletin secret, (les bulletins et les enveloppes seront remis aux adhérents)

Asfad 2020 - Organigramme des établissements et services

SOMMAIRE

1 - RAPPORT MORAL – Mme CHAPDELAINE .....**P**age 6

2 - **RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2020..... P**age 10

De Mme LE GOUX - Trésorière .....**P**age 11

De Mme KREVRANN - Expert-comptable KPMG .....**P**age 14

De M. GUERIN - Commissaire aux Comptes Cabinet COLLET.....**P**age 17

3 - **RAPPORT D'ACTIVITES DES POLES ..... P**age 20

1 - Rapport moral

Année 2020

RAPPORT MORAL 2020

1. Gouvernance

Au cours de l'année 2020 notre association a réuni ses **instances gouvernantes à 12 reprises,** 8 fois pour son Bureau et 4 fois pour son Conseil d'Administration
D'autres temps forts de l'association ont dû être annulés, notamment la journée associative, la participation au forum du bénévolat ou le comité de suivi du projet associatif. En **revanche les conseils de pôle,** associant administrateur.rices et salarié.es ont réussi à se réunir une fois en 2020.
Les membres de notre Conseil d'Administration se sont mobilisés aussi dans **différentes instances externes aux fins de représentation de notre association elle-même ou des fédérations** (FAS, URIOPSS) auxquelles nous appartenons. Cet engagement s'applique dans le **réseau partenarial** sur les champs de la cohésion sociale (SIAO, plate-forme départementale de lutte contre les violences faites aux femmes), de la protection de l'enfance (conférence des présidents) mais aussi sur des **thématiques ou des projets d'envergure** comme le plan pauvreté.
Les mesures sanitaires, les nécessités d'adaptation internes permanentes, et les réunions à distance ont **réduit nos relations partenariales**. Les multitudes **d'appels à projets** sont stimulants, mais questionnent nécessairement sur la place laissée au temps long, à la collaboration, à la co-construction, et au respect de la cohérence des projets associatifs.
Nous savons l'importance et la richesse de ce mouvement **de collaboration inter-associatif**, et souhaitons prendre toute notre part pour le régénérer en 2021.

2. Les actions de l'Asfad en 2020

L'année 2020 a été tout particulièrement marquée par la pandémie. Cette période inédite a permis de mettre en lumière, s'il le fallait, **l'engagement, la solidarité et la responsabilité de l'association, des femmes et des hommes qui la composent**, pour lutter contre les exclusions, les inégalités et accompagner au plus près les personnes qui se trouvent dans une situation de vulnérabilité.
Elle a également permis de mettre en exergue **les inégalités sociales de santé**, les besoins prégnants en matière **d'accompagnement à la parentalité**… et encore et toujours de **lutte contre les violences intrafamiliales.**

La gestion de la crise sanitaire a également démontré que nous devons **continuer à nous battre pour que les personnes les plus vulnérables soient prises en compte, écoutées, avant de prendre des mesures qui les fragilisent encore plus**. Cette période a aussi mis en avant le **caractère « essentiel »** de nos missions.

Des actions qui montrent la réactivité de l'Asfad pour faire face à la pandémie :

- Mise en place de dispositifs spécifiques d'accompagnement à la parentalité et d'accueil de familles en situation fragile durant le confinement par les équipes Petite Enfance
- Solidarité entre les collègues pour faire fonctionner les services ouverts

- Ouverture d'un hébergement temporaire pour les femmes victimes de violences à « l'Escale »
- Continuité et adaptation au protocole sanitaire de l'équipe nettoyage du chantier, soutenant les partenaires et clients dans le maintien de leur service
- Des actions de prévention, de soutien avec les professionnels de santé salarié.es de l'Asfad
- L'adaptation de l'épicerie sociale afin de continuer le service aux habitants du quartier malgré les restrictions

Et l'année 2020 a été aussi une année de développement de notre activité :

- 9 nouvelles places pour l'accueil des MNA, dont 6 dans un bâtiment restauré à Vern
- Ouverture de la crèche Regard'enfants à Beauregard
- De nouveaux postes d'ISCG
- Dans l'organisation interne :
    - Création d'une direction de pôle « insertion socio professionnelle » face à la croissance du chantier d'insertion
    - L'adaptation du parc informatique et de la téléphonie, montée en puissance des sujets numériques dans l'accompagnement des personnes et les modalités de travail des salarié.es

Sur le **plan financier**, le rapport de la trésorière le démontrera, l'année 2020 est aussi assez exceptionnelle. Malgré beaucoup d'incertitudes au cours de l'année, et grâce **à l'engagement des financeurs pour nous accompagner dans cette période**, nous pouvons nous satisfaire des résultats affichés.
A l'avenir, la re-négociation du CPOM, la réforme de la tarification des structures Petite Enfance par la Ville de Rennes, et l'instabilité des financements sur les postes d'ISCG ou de l'accueil de jour nous invitent à la plus grande prudence.
Enfin, sur le plan RH et financier, deux enjeux majeurs à venir. Tout d'abord, l**a demande,** que nous soutenons, **de revalorisation des salaires du secteur social, dans la lignée du Ségur de la santé.** Ensuite, une certaine **incertitude sur les suites et le véritable calendrier des négociations concernant le nouveau cadre conventionnel**, et la **convergence des conventions collectives** du secteur social.

3. Quel développement en 2021 ?

2021 est une année marquée par **les transitions et les projets** :

- En matière **de gouvernance**, un renouvellement du CA et une nouvelle présidence dès ce soir. C'est avec une certaine émotion que je quitte mes fonctions, pour des raisons de mobilité géographique.
- En matière de **dirigeance** : l'arrivée de Maëlle Daniaud, qui prend la suite de Jean-Luc Boisard. Un parcours en collectivité territoriale et… Première femme au poste de DG de l'Asfad depuis… 1977 !

- **En matière de projet,** et sans être exhaustif

  En transversal :

  - La conduite d'une **étude urbaine** pour la restructuration de l'ilot d'Indy, le « 146 », lieu historique et emblématique de l'Asfad, en partenariat avec Rennes Métropole
  - Le souhait de s'engager, de participer et de collaborer aux actions dans le cadre du plan « **logement d'abord » et du « plan de lutte contre la pauvreté** »
  - Le **renouvellement du projet associatif,** que nous démarrerons à la rentrée 2021, avec une attention particulière sur les enjeux de santé, de parentalité, de participation des personnes accueillies et accompagnées.
  - **Un souhait de développer et structurer le bénévolat, le recours au mécénat**

  Au sein de nos différents dispositifs :

  - Nous tirons une **grande satisfaction de la revalorisation des places d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences** annoncée en Mai. Nous y prendrons toute notre part.
  - Dans la continuité de notre accueil de jour, nous souhaitons nous investir pleinement dans la construction de la **future « maison des femmes »** souhaitée par la Ville de Rennes
  - Afin de s'adapter aux besoins d'accueil, et en particulier pour les familles migrantes, nous projetons la construction d'un projet de **Halte- Garderie** sur le site du 146 suite à l'expérimentation de 2019
  - Un projet **d'ouverture de nouvelles places en centre parental,** en lien avec le CDAS de Maurepas
  - Le développement du **chantier d'insertion** pour répondre aux nouvelles demandes et continuer à participer à l'insertion socio-professionnelle des salarié.es
  - .. et encore beaucoup d'autres en réflexion

Voilà Mesdames et Messieurs quelles furent nos préoccupations au cours de cette année 2020, et les perspectives pour 2021 - une année militante, sociale et solidaire.
Nous savons pouvoir compter sur les salarié.es, les adhérent.es, les partenaires et financeurs pour soutenir ces actions, aux bénéfices des femmes, des familles et des enfants que nous accueillons.

Marie-Anne CHAPDELAINE
Présidente

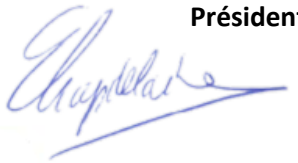

2 - Rapport financier

de l’exercice 2020

RAPPORT DE LA TRESORIERE

Faits majeurs de l'exercice

Asfad Association

Le fait majeur de l'année 2020 est bien sûr la crise sanitaire.

Cette crise n'a pas eu d'impacts sur le plan financier du fait:

- Du maintien par l'ensemble des partenaires des financements prévus.
- De l'obtention de financements complémentaires, soit pour couvrir des couts spécifiques, soit pour compenser des baisses de prestations facturables .

2

Pôle Cohésion Sociale

Asfad Association

- CHRS
  - Hébergement d'urgence
  - Hébergement d'insertion
  - 11 places urgences financées par subvention
- Maison Relais Olympes de Gouges
- Maison Relais Anne de Bretagne
- Accueil d'Urgence Femmes victime de Violences (32 places à partir de Mai jusqu'à février 2021)
- SPVCIF
  - ALT
  - Ecoute
  - ISG Rennes
  - ISG Vitré –La Roches aux Fées
  - ISG Redon
  - ISG Fougères
  - ISG Rennes Métropole
  - ISG Vallons de Vilaine

3

Pôle Cohésion Sociale

Asfad Association

Un pôle qui représente 4 120 000 € soit 52% du budget de l'association

Un Résultat de 196 837 € du principalement au CHRS (153 000 €).

Excèdent conjoncturel dû principalement à la crise sanitaire (budget remplacement des salariés non utilisé)

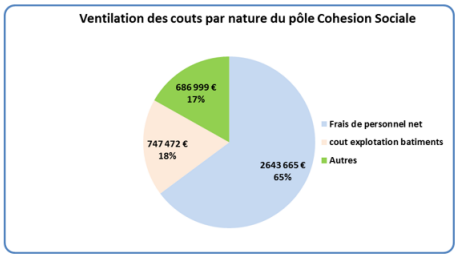

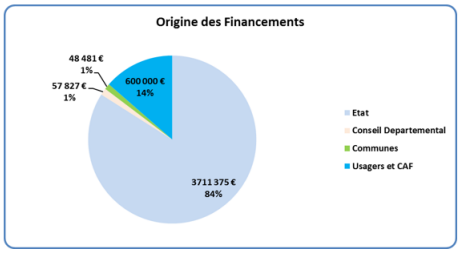

Pôle Insertion Socio-professionnelle

Un pôle qui représente 800 000 €

Soit 10% du budget de l'association

- **Chantier d'Insertion** *Ti Prop*
- **AAVA** hôtellerie/nettoyage
- **AAVA sous-traitance**
- **Vestiaire Solidaire** *La P'tite Boutique*
- **Epicerie Sociale** *Le P'tit Marché*

Excèdent du pole : 27 681€ dû

Principalement au Chantier

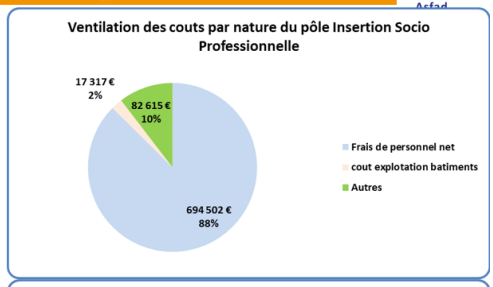

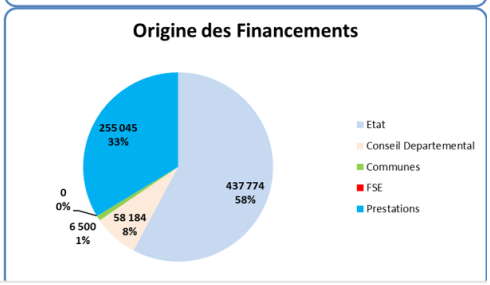

Pôle Petite Enfance

Un pôle qui représente 1 020 000 €

Soit 12 % du budget de l'Asfad

- **Multi-accueil** M'Ti Moun
- **Multi-accueil** Regard 'Enfants *(activité créée depuis le 17/08/2020)*
- **LAEP**

Un résultat de 54 379 € malgré un déficit sur Regard'Enfants de 35 000 €

(évolution Tarification Ville de Rennes)

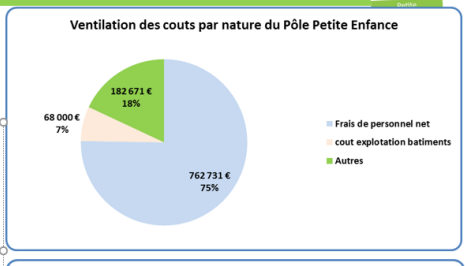

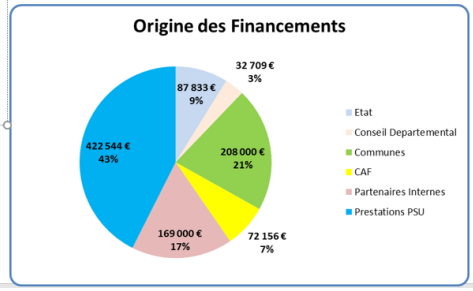

Pôle Protection de l'Enfance

Un pôle qui représente 2 082 000 €

Soit 25% du budget de l'Asfad

- **Centre Parental** *Ti an Ere*
- **UVMEP Rennes**
- **UVMEP Vitré**
- **MNA Ti ar Bed**

Excèdent du pole de 133 964 €.

Résultat conjoncturel pour l'activité

MNA estimé à 50 000€ dû à l'extension

de 9 places financées en partie d'avance

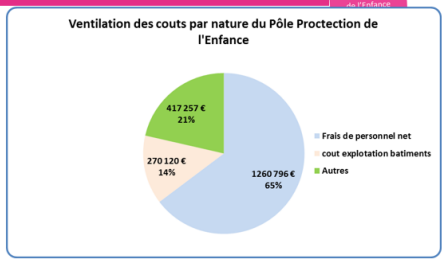

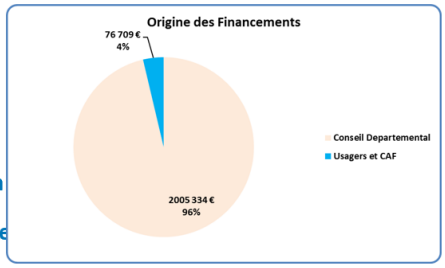

Synthèse Association

Un budget global de 8 300 000 € .

Un Résultat de l'association de 451 000 € .

Un niveau d'excédent anormalement élevé et non reconductible .

- **Impacts financiers indirects de la crise sanitaire :**
  - **Budget remplacements salariés non utilisés, augmentation des remboursements d'indemnités journalières**
  - **Travaux d'entretien différés**
  - **Formations reportées**
- **Financement d'avance extension places TI AR BED**

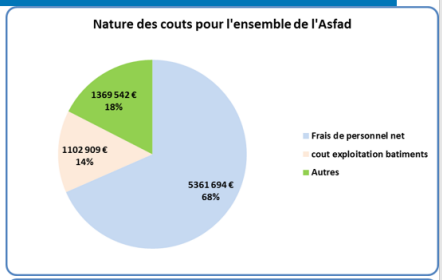

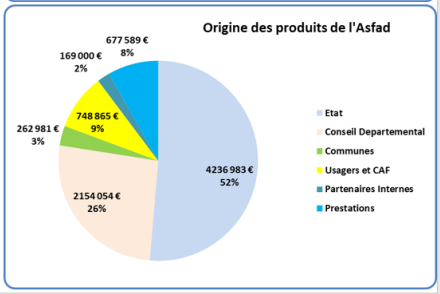

Mme Anne-Marie LE GOUX,
Trésorière

RAPPORT DE KPMG
Pour l'exercice budgétaire 2020

Evolution des résultats des établissements et services

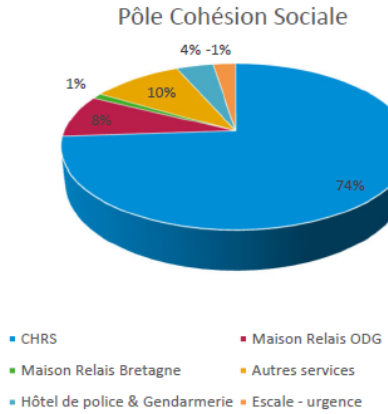

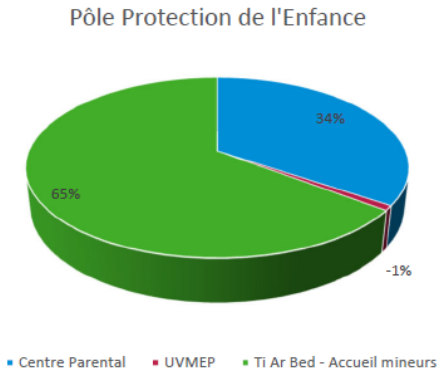

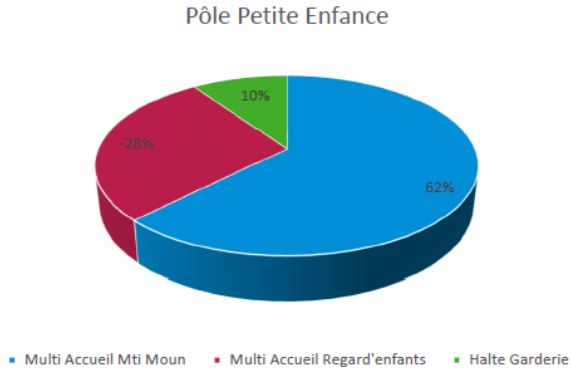

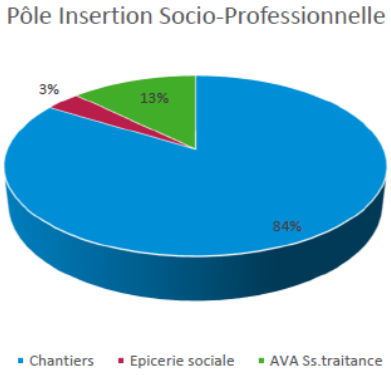

Résultats par pôle

	2020	2019
Pôle Cohésion Sociale	196 837	77 781
Pôle Protection de l'enfance	133 964	5 215
Pôle Petite Enfance	54 380	100 072
Pôle Insertion Socio-Professionnelle	27 681	52 751
Siège & retraitement présentation	38 225	27 738
Résultat comptable	451 088	263 557

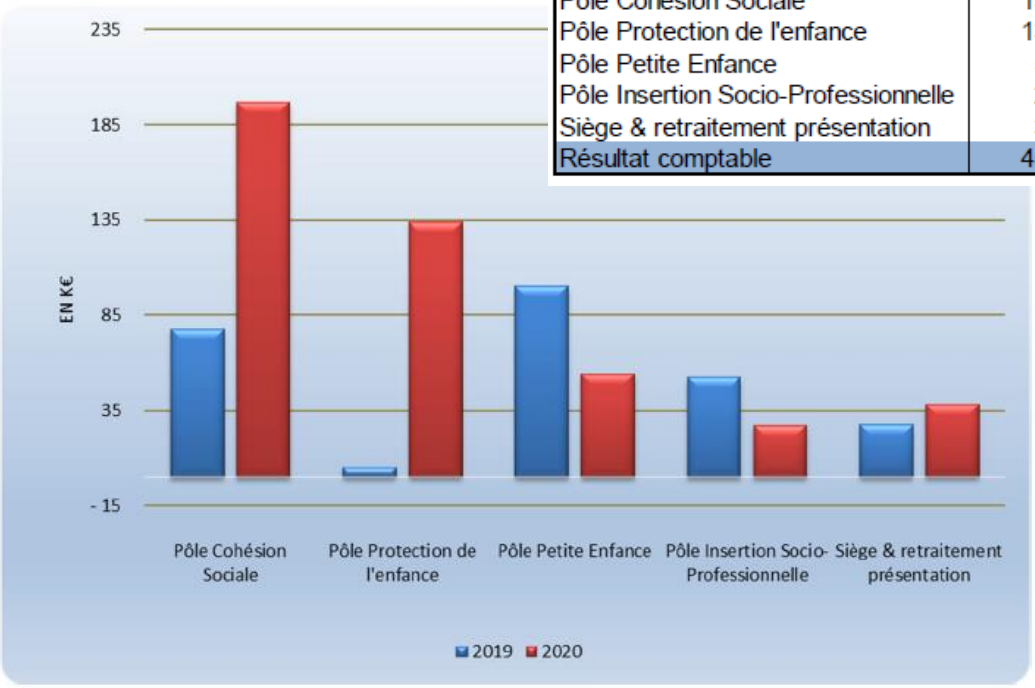

Répartition des ressources

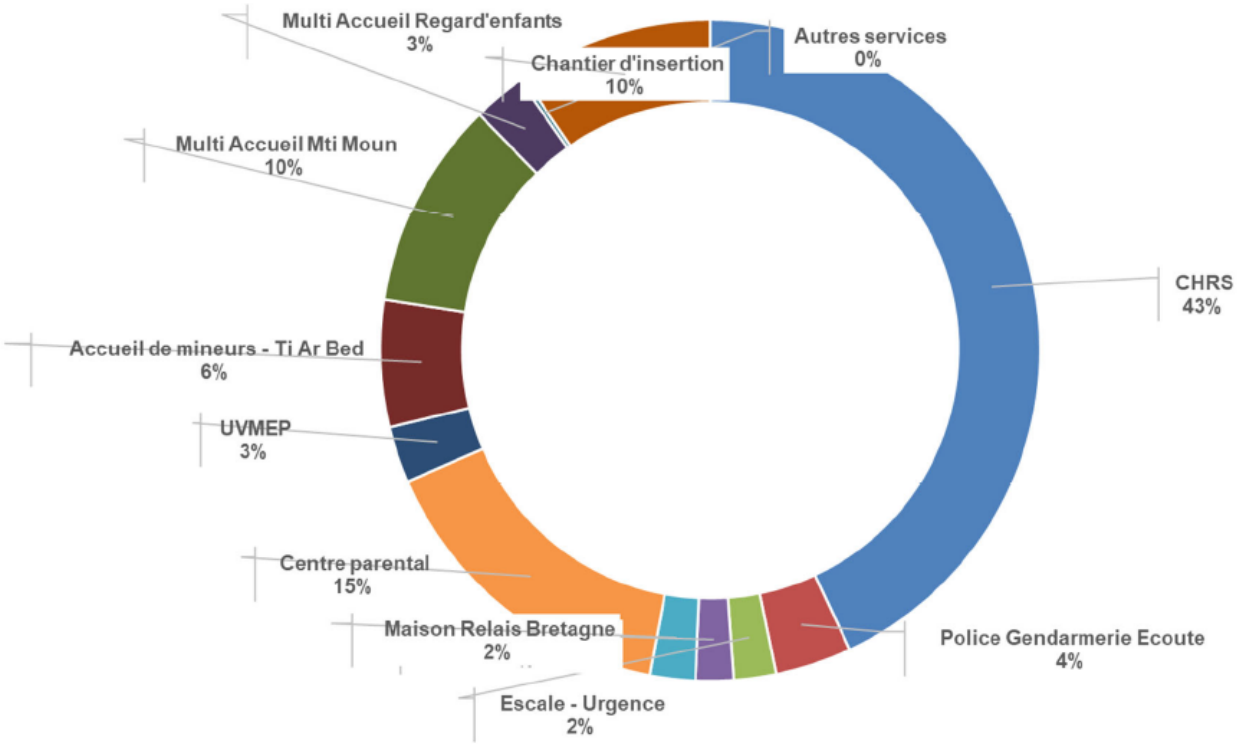

Répartition des charges par nature

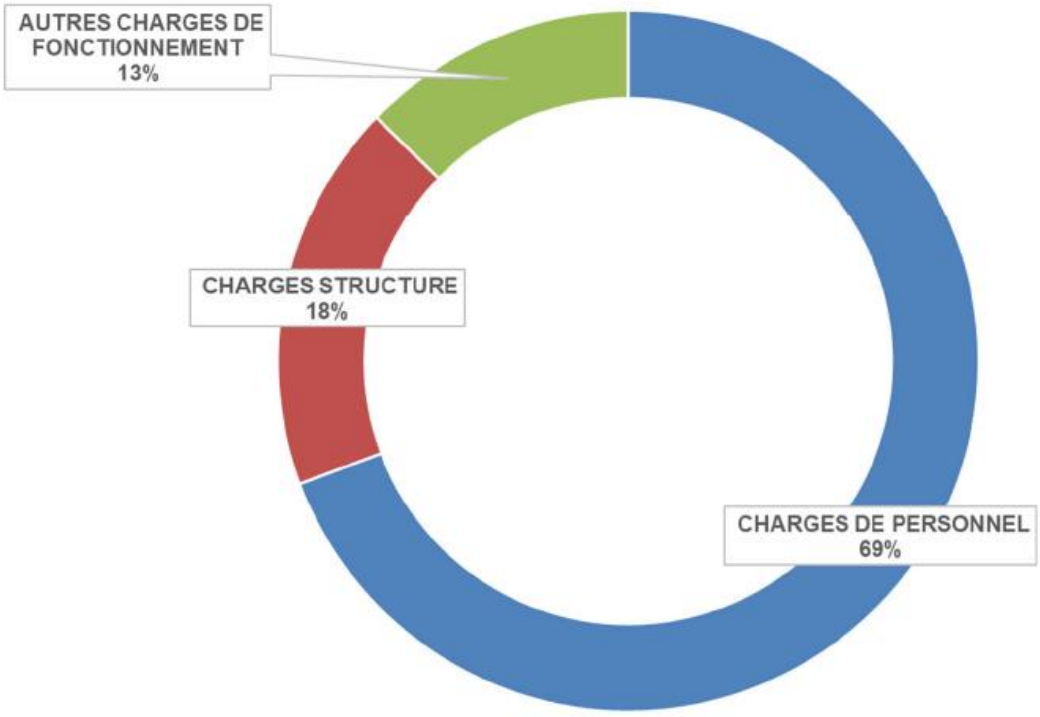

Evolution de la situation financière

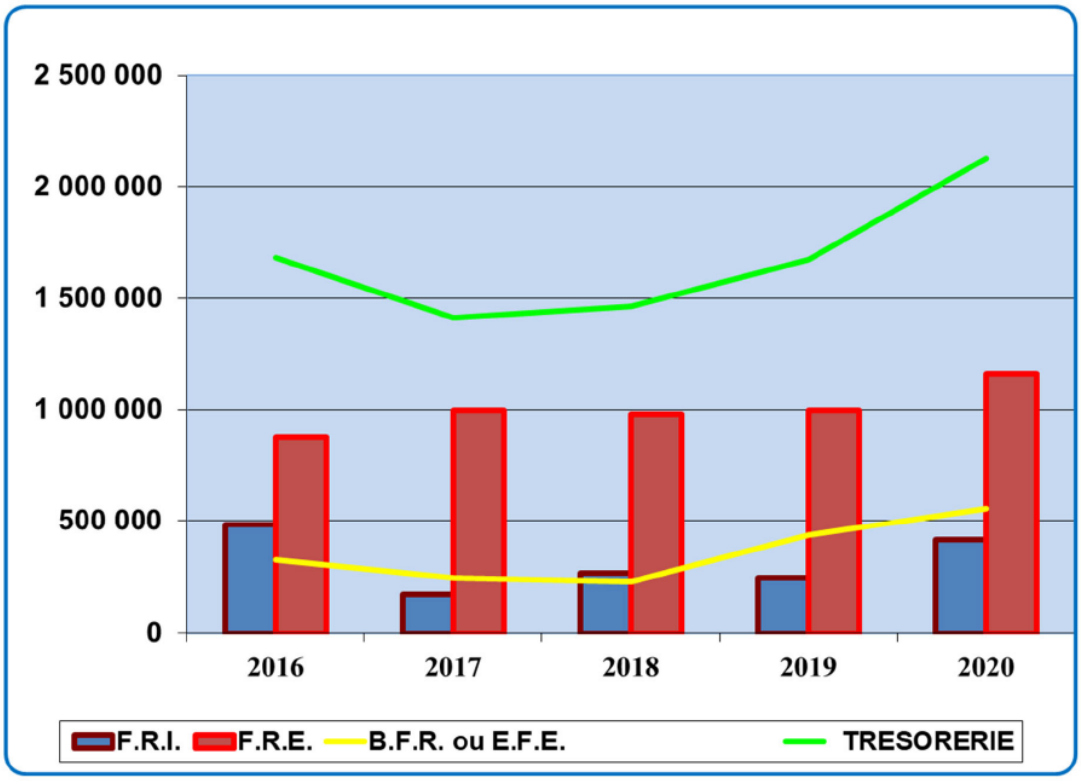

Proposition d'affectation des résultats 2020

	Pole Cohésion Sociale	Pole Protection Enfance	Pole Petite Enfance	Pole insertionSocio Prof.	Gestion Propre	TOTAL
RESULTAT COMPTABLE	**196 837**	**133 964**	**54 380**	**27 681**	**38 225**	**451 088**
REPRISE resultat n-2		**1 017**				1 017
RESULTAT TOTAL AFFECTABLE	**196 837**	**134 982**	**54 380**	**27 681**	**38 225**	**452 105**
Dépenses non opposables aux financeurs variation CP	- 2 567	9 337	-	-		6 770
Dépenses non opposables aux financeurs variation IDR	- 5 892	6 149	-	-		257
Reprise résultat anterieur	-		-	-		-
RESULTAT A AFFECTER	**188 378**	**150 468**	**54 380**	**27 681**	**38 225**	**459 132**
AFFECTATION DES RESULTATS = PROPOSITION						-
Report à nouveau créditeur	168 786	- 1 165	11 834	4 492	38 225	222 172
Résultat sous contrôle des financeurs	-	24 155	-			24 155
Report à nouveau débiteur	19 593	-	- 34 935	23 189		7 847
Réserve d'investissement	-	70 000	-			70 000
Réserve de compensation	-	57 477	-			57 477
Autres réserves			77 481			
RESULTAT AFFECTABLE	**188 378**	**150 468**	**54 380**	**27 681**	**38 225**	**459 132**

EXTRAIT DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Olivier COLLET

Commissaire Aux Comptes

~

Siret: 390 532 539 00017 - A.P.E.: 741C

Exercice clos le 31 Décembre 2020,
Rapport du Commissaire Aux Comptes sur les Comptes annuels

Aux membres de l'Assemblée Générale,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASFAD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

2.1 – Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 – Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 – Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la première page de l'annexe dans la note 5.1.1 « changement de méthode comptable » correspondant notamment :
- A la première application de la nouvelle réglementation ANC 2018-06 et aux principaux impacts de cette réforme sur les comptes
- A la première application du règlement ANC 2019-04 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice et le reclassement des provisions réglementées.

4 – Justification des observations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.
C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.
- La présentation des Comptes Annuels des Associations est conditionnée depuis les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020 à la nouvelle règlementation ANC 2018-06 ; Cela a eu un impact dans votre présentation comptable. Nous avons vérifié notamment, à la fois que le bilan d'ouverture n'avait pas été modifié et que les principaux impacts pour votre association avaient bien été pris en compte (subvention d'investissement, provision réglementée, imputation des reprises et dotations de fonds dédiés en résultat d'exploitation notamment).
- Les produits les plus importants et les principales charges, sont respectivement les subventions, puis les charges de personnel nécessaires à la réalisation de vos activités. Il nous importe de vérifier régulièrement leur justesse comptable. Ainsi, nous avons vérifié par sondage l'attribution des subventions et le paiement de celles-ci. Cela nous a également amené à vérifier la pertinence des fonds dédiés comptabilisés. S'agissant des charges de personnel, nous avons notamment vérifié leur montant brut, les charges sociales afférentes et les provisions qui en découlent.
- Compte tenu de la crise sanitaire, nous nous sommes assuré que la continuité d'exploitation n'était pas remise en cause ; Sauf décisions exceptionnelles, les réserves actuelles et les projections budgétaires 2021 permettent d'en être assuré pour l'exercice à venir.

5 – Vérification du rapport financier adressé aux adhérents présents à l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier adressé aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

6 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

7 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LE RHEU
Le 2 Juin 2021,

Olivier COLLET
Commissaire aux Comptes

3 - Rapport d’activités des pôles

Année 2020

Asfad
association

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

15 juin 2021

1

Ordre du jour

Asfad Association

2

Asfad
association

Le Rapport Moral 2020

Marie-Anne CHAPDELAINE
Présidente de l'Asfad

3

Le rapport moral

Asfad Association

Approbation du rapport moral

4

Asfad
association

Le Rapport de la Trésorière

Mme Anne-Marie LE GOUX,
Trésorière

Faits majeurs de l'exercice

Asfad Association

Le fait majeur de l'année 2020 est bien sûr la crise sanitaire.

Cette crise n'a pas eu d'impacts sur le plan financier du fait:

- **Du maintien par l'ensemble des partenaires des financements prévus.**
- **De l'obtention de financements complémentaires, soit pour couvrir des couts spécifiques, soit pour compenser des baisses de prestations facturables .**

6

Pôle Cohésion Sociale

- CHRS
  - Hébergement d'urgence
  - Hébergement d'insertion
  - 11 places urgences financées par subvention
- Maison Relais Olympes de Gouges
- Maison Relais Anne de Bretagne
- Accueil d'Urgence Femmes victime de Violences (32 places à partir de Mai jusqu'à février 2021)
- SPVCIF
  - ALT
  - Ecoute
  - ISG Rennes
  - ISG Vitré –La Roches aux Fées
  - ISG Redon
  - ISG Fougères
  - ISG Rennes Métropole
  - ISG Vallons de Vilaine

Asfad Association

7

Pôle Cohésion Sociale

Un pôle qui représente 4 120 000 € soit 52% du budget de l'association

Un Résultat de 196 837 € du principalement au CHRS (153 000 €).

Excèdent conjoncturel dû principalement à la crise sanitaire (budget remplacement des salariés non utilisé)

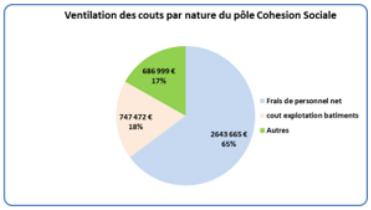

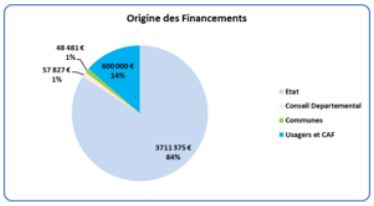

Asfad Association

Pôle Insertion Socio-professionnelle

Un pôle qui représente 800 000 €

Soit 10% du budget de l'association

- Chantier d'Insertion *Ti Prop*
- AAVA hôtellerie/nettoyage
- AAVA sous-traitance
- Vestiaire Solidaire *La P'tite Boutique*
- Epicerie Sociale *Le P'tit Marché*

Excèdent du pole : 27 681€ dû Principalement au Chantier

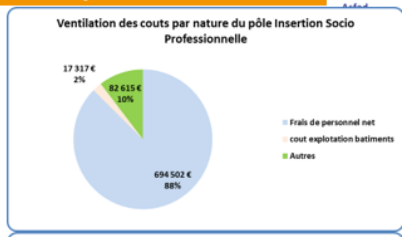

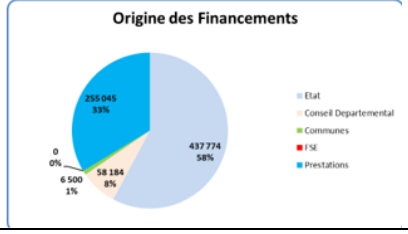

Pôle Petite Enfance

Un pôle qui représente 1 020 000 €

Soit 12 % du budget de l'Asfad

- Multi-accueil Mti Moun
- Multi –Accueil Regard 'Enfants *(activité créée depuis le 17/08/2020)*
- LAEP

Un résultat de 54 379 € malgré un déficit sur Regard'Enfants de 35 000 € (évolution Tarification Ville de Rennes)

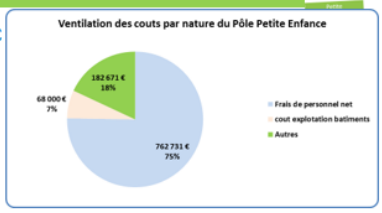

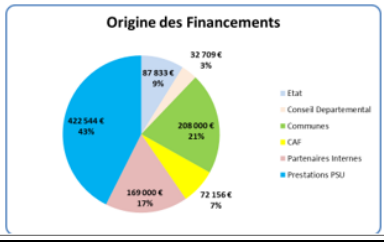

Pôle Protection de l'Enfance

Un pôle qui représente 2 082 000 €

Soit 25% du budget de l'Asfad

- Centre Parental *Ti an Ere*
- UVMEP Rennes
- UVMEP Vitré
- MNA Ti ar Bed

Excèdent du pole de 133 964 €.

Résultat conjoncturel pour l'activité MNA estimé à 50 000€ dû à l'extension de 9 places financées en partie d'avance

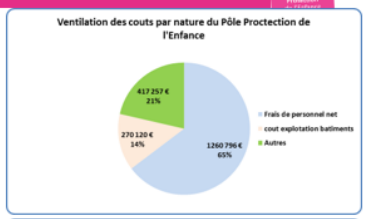

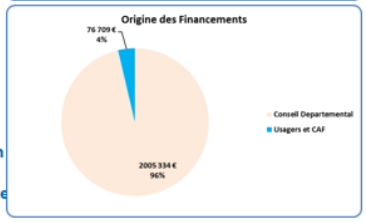

Synthèse Association

Un budget global de 8 300 000 € .

Un Résultat de l'association de 451 000 € .

Un niveau d'excédent anormalement élevé et non reconductible .

- Impacts financiers indirects de la crise sanitaire :
  - Budget remplacements salariés non utilisés, augmentation des remboursements d'indemnités journalières
  - Travaux d'entretien différés
  - Formations reportées
- Financement d'avance extension places TI AR BED

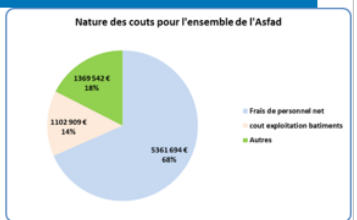

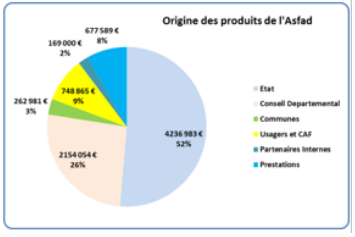

Le Rapport Financier

Présentation : Mme Maryvonne KERVRANN
KPMG

13

Le rapport du Commissaire aux Comptes

Monsieur Noël GUERIN

14

Le rapport financier

Asfad Association

Résolution 1 :
Approbation du rapport financier

Résolution 2 :
Affectation du résultat

15

Le Rapport d'Activité

Maëlle Daniaud, Directrice Générale

16

Asfad Association

17

Asfad Association

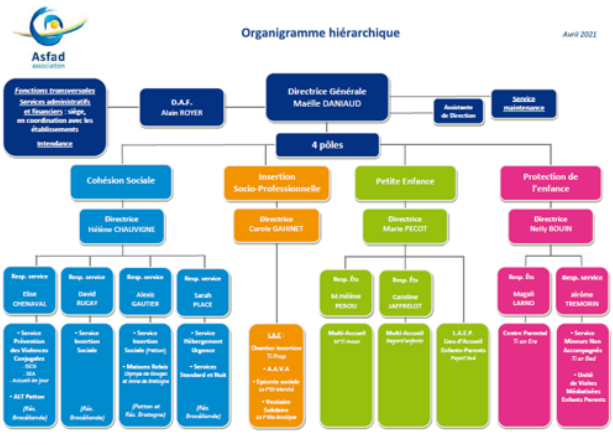

Agir contre les violences faites aux femmes

- **2,5 nouveaux postes d'ISCG** – expérimentation
- Renforcement de **l'accueil de jour** pour les femmes et enfants victimes de violences
- Finalisation du jeu **« Est-ce aimer? »**
- Dispositif d'accueil temporaire de **32 places** pour l'hébergement d'Urgence des Femmes et Enfants Victimes de Violences

Favoriser l'inclusion sociale

- Développement de l'activité du **chantier d'insertion** (23,1ETP au 31.12.2021)

- Ouverture de **9 nouvelles places pour les Mineurs Non Accompagnés**

Résidence Vern

Promouvoir la santé

- **COVID 19**: Prévention, sensibilisation, dépistage, suivi, adaptation, mise en œuvre des mesures sanitaires auprès des résident.es et des professionnel.les
- Mobilisation de l'ensemble des **professionnel.les de santé**
- Organisation de **« journées santé »** au chantier d'insertion

Masques « maison »

Accompagner les enfants et les parents

- Ouverture de la **crèche Regard'enfants** (Aout 2020)
- Accueil de **couples au centre parental**
- Des ateliers, des sorties, des activités multiples au sein du CHRS, du centre parental, et des multi accueils.

M'Ti Moun

Centre parental

Une association en mouvement

Patrimoine:

- lancement en partenariat avec Rennes Métropole de la **réflexion autour de l'îlot 146**
- chantier de **rénovation** de la résidence de Vern (MNA)

Organisation:

- Création d'une **direction de pôle insertion socio-professionnelle**
- Une équipe presque entièrement renouvelée de **responsables de service**

Numérique: lancement d'une démarche **d'évolution du logiciel - usagers**

Asfad association

Les orientations pour 2021

Les actions engagées en 2021 -activités

- Développement de **l'accueil de jour**
- Consolidation de **l'équipe d'ISCG**
- Nouvelles places **d'hébergement temporaires pour les femmes victimes de violences** sur Rennes Métropole
- **Projet d'établissement CHRS- SPVCIF**
- Développement du **chantier d'insertion Ti'Prop**
- Conforter le **financement des Multi'accueil, nouvelles places à Regard'enfants**
- Extension du **centre parental, projet de service**
- Expérimentation de **visites semi-médiatisées** à l'UVMEP

35

Les actions engagées en 2021 – gouvernance et dirigeance

- Acquisition du bâtiment **« l'Escale »**
- Finalisation de **l'étude urbaine de l'îlot 146**
- Mise en place du **logiciel usager AGILES**
- Validation de la **charte du bénévolat**
- Lancement du **renouvellement du projet associatif 2022- 2027**

35

Renouvellement du Conseil d'Administration

27

Le renouvellement du Conseil d'Administration

L'Association est gérée par un Conseil d'Administration composé de **10 à 16 membres élu.e.s** par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration est constitué de :

- **12 Membres au titre des personnes physiques**
- **4 Membres au titre des personnes morales**
- Les Membres sont élu.e.s pour 3 ans

28

Composition du CA (AG sept2020)

Personnes physiques :

BUREAU

- Mme CHAPDELAINE Marie-Anne (Présidente)
- M. DANTON Jean-Jacques (Vice-Président)
- Mme GUILLOUZO Christiane (Secrétaire)
- Mme BAGNAUD Françoise (Secrétaire adjointe)
- Mme LE GOUX Anne-Marie (Trésorière)
- Mme LUSSOT Evelyne (Trésorière adjointe)
- M. FERLICOT Jacques (membre du Bureau)
- M. KERGOSIEN Jean-Georges (membre du Bureau)
- M. PAJOT Claude (membre du Bureau)

AUTRES ADMINISTRATEUR.TRICES

- Mme AGIUS Christine
- M. BOBE Patrick
- Mme HANCEWICZ Amandine
- Mme QUASHIE Danielle

Personnes morales :

ADO Habitat 35 : Mme GUILLAUDEUX Karine
CHGR: M. LE FERRAND Philippe

33

Renouvellement du Conseil d'Administration

	Les départs	Les renouvellements de candidature	Les nouvelles candidatures
Personnes « physiques » **5 postes**	Patrick BOBE Marie Anne CHAPDELAINE Mme AGIUS Christine M. BOBE Patrick Mme HANCEWICZ Amandine Mme QUASHIE Danielle	**Christiane GUILLOUZO**	**Jocelyne BOUGEARD** **Marie Christine NOBLANC** **Pascal THEBAULT**
Personnes « morales » **2 postes**			**CIDFF: Françoise Soulimant**

34

Asfad
association

Conclusion

Marie-Anne CHAPDELAINE,
Présidente

31

Merci de votre présence et de votre attention.

ASFAD
Association
Siège social
146 D rue de Lorient
CS 64418
35044 RENNES CEDEX
Tél. 02 99 59 60 01
Fax 02 99 59 24 28
siege@asfad.fr
www.asfad.fr